



Le nom du mandataire sur le bail n'est pas le bon

Par Angmar

Bonjour,

Un locataire est en conflit avec le mandataire de son logement, il porte l'affaire devant le tribunal mais l'agence immobilière mandant (qui a rédigé le bail) argumente que le nom du mandant sur le bail (qu'ils ont rédigé) n'est pas le bon mais l'adresse et le nom de l'agence est bon. Est-ce un moyen de défense convenable ?

ça me paraît un peu surréaliste de se défendre par le fait d'avoir mal rédigé le bail, car ils expliquent que la requête du locataire n'est pas adressée à la bonne personne ? alors que c'est eux qui ont rédigé le bail...

Merci de d'avance de votre aide

Par isernon

bonjour,

il appartiendra au juge de décider, mais le locataire doit assigner la personne mentionnée désignée comme mandant par l'agence, que ce ne soit pas le bon nom, cela ne concerne pas le locataire.

vous ne demandez pas la carte d'identité du mandant pour vérifier son identité.

salutations

Par janus2

Bonjour,

Sur quoi porte ce conflit ? Est-ce vraiment le mandataire qui doit être mis en cause ou le bailleur ?